

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
CONCERNANT LE RÈGLEMENT 2024-466 VISANT À MODIFIER LE
RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2006-281
AFIN D'IDENTIFIER TOUTE PARTIE DU TERRITOIRE MUNICIPAL
QUI EST PEU VÉGÉTALISÉE, TRÈS IMPERMÉABILISÉE OU
SUJETTE AU PHÉNOMÈNE D'ÎLOT DE CHALEUR.**

Sont présents :

Est absent : Aucun

M. Louis Coutu, maire
M. Denis Vel, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme, Eden Lauzon, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller
M. Pascal Gonnin, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère

Les membres du conseil sont tous présents.

Deux résidents se sont présentés, mais il n'y a eu aucune question en lien avec le règlement 2024-466.

Fermeture de l'assemblée de consultation, il est 19h25.

2 avril 2024

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle de la séance régulière du 2 avril 2024 tenue au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
Mme, Eden Lauzon, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Denis Vel, conseiller,
Mme Suzanne Casavant, conseillère

Sont absents :

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire et Gilbert Côté, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle., Majella René, fait fonction de secrétaire.

Deux résidents se sont joints à la séance.

1. ORDRE DU JOUR;

2024-04-066

1. Ordre du jour;
2. Dépôt du rapport financier 2023 vérifié par Jean-Yves Trottier, CPA, M.Sc./Associé, Certification, de chez Raymond Chabot Grand Thornton;
 - A- Résolution pour s'approprier un montant dans le fonds carrières et sablières ;
 - B- Résolution pour s'approprier le fonds travaux bâtiments ;
3. Résolution pour accepter le rapport financier 2023 déposé ;
4. Période de questions;
5. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 mars 2024;

6. Suivi au procès-verbal;
7. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
 - a. Résolution pour le serveur et matériel associé
8. Correspondance;
 - a. Don JEVI (50\$)
 - b. *Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique*
 - c. *Appui à la municipalité de Val-Alin-Retrait places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'Étoiles*
9. ADMQ :
 - a. Résolution pour les frais assurance juridique et PAE et les formations à venir
 - b. Résolution concernant l'inscription au congrès du 12 au 14 juin 2024 à Québec pour Gilbert Côté et Majella René de même que les frais d'hébergement, repas et transport;
10. Résolution pour la participation de Louis Coutu à la rencontre pour les changements climatiques
11. Résolution pour signer l'entente entre le CSS des Sommets et la Municipalité – partage des équipements
12. Résolution pour le mandat d'audit de l'année financière 2024
13. Voirie;
 - a. Résolution - contrat de travail de Jean Gévry
 - b. Résolution - location des équipements de nettoyage des bords de route – Jean Gévry
 - c. Résolution - balayage des rues et stationnement
 - d. Résolution - nettoyage des trous d'homme et la trappe à sable
 - e. Résolution – abat poussière
14. Résolution concernant le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local-PAVL-2024;
15. Projet Développement : résolution pour procéder à l'analyse complémentaire de deux (2) forages
16. Projet Église : résolution autorisant Rémi Petit de la firme Mire Architecture à attribuer le contrat d'imagerie 3D à la firme 2D-3D
17. Résolution d'appui pour un dossier de la CPTAQ – lot 2 238 774
18. Résolution pour l'achat d'outils promotionnels – compagnie Pens
19. Nomination des membres du Comité Église;
20. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
21. Comité:
 - a. École – 19 mars 2024:
 - b. Loisirs – 19 mars 2024:
 - c. Premiers Répondants – 19 mars 2024:
 - d. Église – 28 mars 2024:
22. Période de questions;
23. Affaires nouvelles;
 - a. *Adoption du règlement 2024-466 visant à modifier le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2006-281 de la municipalité ;*
 - b. *Location d'une partie de terrain pour l'entrepotage de nos machineries ;*
24. Levée de la session;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel
 APPUYÉ par le conseiller Réal Vel
 ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ères)s présents (es).

2. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023

Le rapport est déposé et présenté par le représentant de la firme Raymond Chabot Grand Thornton Jean-Yves Trottier, CPA, M. Sc/Associé, et répond aux questions.

2.A RÉOLUTION POUR S'APPROPRIER UN MONTANT DANS LE FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES ;

2024-04-067

CONSIDÉRANT QUE nous avons effectué des travaux de voirie dans nos chemins ;
CONSIDÉRANT QUE nous avons terminé et le montant est supérieur à nos prévisions ;

IL EST PROPOSÉ par Suzanne Casavant
APPUYÉ par Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle va s'approprier la somme de quarante-trois mille huit cent soixante-cinq dollars (43 865\$) du fonds carrières et sablières ;

Que ce montant soit rétroactif à l'année 2023 ;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

2.B RESOLUTION POUR S'APPROPRIER LE FONDS DANS LE FONDS TRAVAUX BÂTIMENTS ;

2024-04-068

CONSIDÉRANT QUE nous avons effectué des travaux de rénovation dans nos bâtiments ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons terminé les travaux et le montant est supérieur à nos prévisions ;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Brien
APPUYÉ par Eden Lauzon
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle va s'approprier la totalité du fonds travaux bâtiments dont la somme est de trente-quatre mille cinq cents cinquante dollars (34 550\$);

Que ce montant soit rétroactif à l'année 2023 ;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

3. RÉOLUTION POUR ACCEPTER LE RAPPORT FINANCIER 2023 DÉPOSÉ

2024-04-069

CONSIDÉRANT QUE Jean-Yves Trottier, CPA, M.Sc./Associé, Certification, de chez Raymond Chabot Grand Thornton nous présente le rapport financier 2023;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

Que le conseil du conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le dépôt du rapport financier 2023 ;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La parole est remise à l'assistance. Le conseil reçoit les interventions puis, le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2024;

2024-04-070

CONSIDÉRANT QUE tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 5 mars 2024;

QU'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Gilbert Côté;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel
APPUYÉ par le conseiller Réal Vel
ET RÉSOLU

Que Louis Coutu, maire utilise son droit de veto pour la résolution 2024-03-039;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 5 mars 2024 soit adopté tel que présenté à l'exception de la résolution 2024-03-039;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

6. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL;

Points :

- A résolution 2024-03-064 les dates de formation sont 12, 13 et 14 avril 2024 ;

7. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES ET RAPPORT DES DÉPENSES DURANT LE MOIS S'IL Y A LIEU;

2024-04-071

Gilbert Côté dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 6 mars au 2 avril 2024	59 635,74 \$
DÉPENSES D'OPÉRATIONS	79 086,84 \$
REMISE FÉDÉRALE	2 302,56 \$
REMISE PROVINCIALE	6 003,63 \$
FTQ	499,21 \$
TOTAL	<u>87 892,24 \$</u>
Dépenses durant le mois	- \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	6 411,11 \$
Salaires déboursés durant le mois	10 097,38 \$
Total dépenses	<u>104 400,73 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

7. A RÉOLUTION POUR LE SERVEUR ET MATÉRIEL ASSOCIÉ

2024-04-072

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait le changement du serveur informatique de la municipalité;
CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation du budget cette dépense était incluse dans notre PTI;
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel
APPUYÉ par le conseiller Réal Vel
ET RÉSOLU
Que le conseil de la municipalité impute le fonds de roulement du montant de sept mille huit cent vingt dollars (7 820\$);
Que le remboursement sera sur une période de cinq ans;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

8. CORRESPONDANCE;

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit fait suite à la correspondance selon les bons vœux du conseil.

8.A DON JEVI

2024-04-073

CONSIDÉRANT QUE la demande a été déposée pour étude au conseil;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons soutenir cette cause;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant
APPUYÉ par le conseiller Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de cinquante dollars (50\$) à l'organise JEVI;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

8.B DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

2024-04-074

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

Que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

8.C APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN – RETRAIT PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE POUR LE CPE ALLÉE D'ÉTOILES

2024-04-75

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

ATTENDU QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

ATTENDU QU'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

ATTENDU QUE le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

ATTENDU QUE le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

ATTENDU QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a accordé des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

ATTENDU QUE ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Édén Lauzon et appuyé par Jean-Pierre Brien et résolu

Que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

9. ADMQ

9. A RÉOLUTION POUR LES FRAIS ASSURANCE JURIDIQUE ET PAE ET LES FORMATIONS À VENIR

2024-04-076

CONSIDÉRANT QUE nous avons autorisé le transfert d'inscription de l'ADMQ de Majella René à Gilbert Côté;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'assurance ne sont pas transférables ce qui ajoute des frais en plus de l'ouverture de dossier qui totalisent la somme de neuf cent quatre-vingt-quinze dollars et quarante-neuf sous (995,49\$);

CONSIDÉRANT QUE cette inscription permet des formations gratuites tels que : ABC/DG d'une durée de 18h, Adjudication des contrats municipaux en webinaire en formation autonome d'une durée de 30h;

Considérant que l'association ADMQ-ESTRIE offre également une journée de formation le 16 mai au coût de vingt-cinq dollars (25\$) par participant. Gilbert Côté et Majella René seront inscrits;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise les dépenses en lien avec le transfert d'inscription ainsi que les formations ;
Que la dépense soit prise dans administration- cotisation et formation;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

9. B RÉSOLUTION CONCERNANT L'INSCRIPTION AU CONGRÈS DU 12 AU 14 JUIN 2024 À QUÉBEC POUR GILBERT CÔTÉ ET MAJELLA RENÉ DE MÊME QUE LES FRAIS D'HÉBERGEMENT, REPAS ET TRANSPORT;

2024-04-077

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'ADMQ fait partie du contrat de travail du directeur-général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE Majella René peut participer à titre de mentor au tarif de retraitée.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que Madame Majella René s'inscrive au congrès de l'ADMQ qui se tiendra du 12 au 14 juin 2024 à Québec;

QUE les frais de six cent soixante-trois dollars et quarante-et un sou (663.41) pour le directeur-général et greffier-trésorier et de cent quatre-vingt-dix-neuf (199\$) plus les taxes applicables soient pris dans le budget prévu à cette fin;

QUE les frais de déplacement ainsi que de subsistance seront remboursés sur preuves justificatives;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

10. RÉSOLUTION POUR LA PARTICIPATION DE LOUIS COUTU À LA RENCONTRE POUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

2024-04-078

CONSIDÉRANT QUE nous voulons participer à la rencontre offerte sur les changements climatique du 24 avril prochain;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle délègue Louis Coutu, maire à nous représenter;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

11. RÉSOLUTION POUR SIGNER L'ENTENTE ENTRE LE CSS DES SOMMETS ET LA MUNICIPALITÉ – PARTAGE DES ÉQUIPEMENTS

2024-04-079

CONSIDÉRANT QUE la CSS des Sommets nous a déposé une nouvelle entente concernant les années 2024-2029;

CONSIDÉRANT QUE nous avons étudié l'entente et elle nous convient;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant
APPUYÉ par la conseillère Eden Lauzon
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Louis Coutu, maire et Gilbert Côté directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

12. RÉSOLUTION POUR LE MANDANT D'AUDIT DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024

2024-04-080

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu l'offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton concernant l'audit de l'exercice financier du 31 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ par le conseiller Réal Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'offre de service au montant de quatorze mille six cent cinquante dollars (14 650\$) pour l'ensemble des services pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024;

Que les services comprennent : Audit des états financiers et préparation des états financiers;

Que tout travail supplémentaire sera au tarif de cent soixante dollars (160\$) de l'heure

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

13. VOIRIE

13. A RÉSOLUTION - CONTRAT DE TRAVAIL DE JEAN GÉVRY

2024-04-081

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a rencontré Jean Gévry à la suite de la fin de sa probation;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes satisfaits du travail exécuté par Jean Gévry;

CONSIDÉRANT la réalité des besoins de la municipalité, nous avons dû revoir les tâches et le titre de l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE les parties en sont venus à une entente concernant le contrat de travail à durée déterminée prenant effet le 31 mars 2024;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel
APPUYÉ par le conseiller Réal Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le contrat de travail pour signatures entre les parties;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Louis Coutu, maire ainsi que Gilbert Côté, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

13. B RÉSOLUTION - LOCATION DES ÉQUIPEMENTS DE NETTOYAGE DES BORDS DE ROUTE – JEAN GÉVRY

2024-04-082

CONSIDÉRANT qu'Atelier MMG enr nous a déposé une offre de services pour le fauchage des bords de chemin;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonin
ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'offre d'Atelier MMG enr concernant la location des équipements de fauchage des bords de chemins;

Que le coût de location de la machinerie sera de soixante-dix dollars (70\$) de l'heure;

Que l'équipement sera muni d'une lame de soixante-dix pouces (70) de long;

Que le conseil demande deux passages de coupe une à la mi-juin et l'autre en fin août;

QUE le tout est fait sous la surveillance du responsables des travaux publics ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

13. C RÉSOLUTION – BALAYAGE DES RUES ET STATIONNEMENTS

2024-04-083

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une liste de prix pour le balayage des rues;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonin
ET RÉSOLU

QUE le balayage des rues (incluant le stationnement entre l'église et école) soit octroyé selon la soumission de M. Rénaud Meunier au montant maximum de deux mille cinquante dollars (2050 \$) plus les taxes applicables ;

QUE ce montant inclus toute la machinerie pour l'exécution des travaux;

QUE le fournisseur devra posséder tous les documents légaux pour exécuter les travaux demandés et être en mesure de les fournir sur demande;

QUE le tout est fait sous la surveillance du responsable des travaux publics ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

13. D RÉSOLUTION – NETTOYAGE DES TROUS D'HOMME ET LA TRAPPE À SABLE

2024-04-084

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire à chaque année le nettoyage des trente-cinq (35) regards et du dessableur;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate Solutions Environnementales 360 Ltée pour le nettoyage des regards et du dessableur;

QUE l'offre de service du 25 mars 2024 au montant de trois cent vingt dollars (320\$) de l'heure pour le camion combiné, inclus le transport aller-retour de Richmond, la disposition des boues de puisard à deux cents dollars (200\$) la tonne et une surcharge énergétique et assurance environnementale de 19%;

QUE le fournisseur devra posséder tous les documents légaux ainsi que les équipements pour les espaces clos pour exécuter les travaux demandés et être en mesure de les fournir sur demande;

QUE le tout est fait sous la surveillance du responsable des travaux publics ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

13. D RÉSOLUTION – ABAT POUSSIÈRE

2024-04-085

CONSIDÉRANT Qu'à la suite de l'appel d'offres nous avons reçue deux soumissions et elles sont conformes ;

SEL WARWICK : 675\$ la tonne plus les taxes applicables;

SEL ICECAT : 695\$ la tonne plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien

APPUYÉ par le conseiller Denis Vel

ET RÉSOLU

QUE le conseil achète de Sel Warwick Inc. le sel en flocon au coût de six cent soixante-quinze dollars (675\$) la tonne plus taxes applicables ;

QUE nos besoins pour 2024 seront de 45 tonnes métriques afin de nous permettre de faire deux passages durant la saison, que la livraison totale sera divisée en deux, la première partie sera faite en début juin 2024 et l'autre vers la mi-août 2024 ;

QUE le fournisseur devra posséder tous les documents légaux pour exécuter les travaux demandés et être en mesure de les fournir sur demande;

QUE le tout est fait sous la surveillance du responsable des travaux publics ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

14. RÉSOLUTION CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL-PPA-CE-2024

2024-04-086

CONSIDÉRANT QUE nous voulons déposer une demande dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local PPA-CE 2024;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin

APPUYÉ par le conseiller Réal Vel

ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle cible les voies d'accès : chemin Uldéric Brien, Sainte-Anne Nord et le 9^e rang Ouest;

Qu'un montant de cinquante mille dollars (50 000\$) soit demandé;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

15. PROJET DÉVELOPPEMENT-RÉSOLUTION POUR PROCÉDER À L'ANALYSE COMPLÉMENTAIRE DE DEUX (2) FORAGES

2024-04-087

Considérant que Solmatech nous a proposé des analyses complémentaires pour deux forages à la suite des travaux en lien avec la phase II;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant

APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien

ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte les coûts de mille sept cent cinquante-dollars (1750\$) pour l'analyse de deux forages pour valider la teneur des métaux ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

16. PROJET ÉGLISE : RÉOLUTION AUTORISANT RÉMI PETIT DE LA FIRME MIRE ARCHITECTURE À ATTRIBUER LE CONTRAT D'IMAGERIE 3D À LA FIRME 2D-3D

2024-04-088

CONSIDÉRANT QUE nous travaillons en partenariat avec la Firme Mire Architecture représenté par Rémi Petit;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel

APPUYÉ par la conseillère Eden Lauzon

ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Rémi Petit de la firme Mire Architecture d'octroyer le mandat de numérisation de bâtiments en temps réel à firme Laser 2D-3D services selon la soumission #2740 R2;

Que le coût de huit mille huit cents dollars (8 800\$) plus les taxes applicables soit imputé au projet requalification église;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

17. APPUI À LA DEMANDE D'ALIÉNATION DU LOT 2 238 774 CONTIGUË AU CHEMIN MITCHELL AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC.

2024-04-089

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'autorisation destinée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation du lot 2 238 774 d'une superficie de 20 ha et contiguë au chemin Mitchell ;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ exige qu'une résolution soit adoptée par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aliénation ne contrevient à aucun règlement municipal ;

CONSIDÉRANT QUE tel que présenté, il n'y'a pas d'impact négatif sur l'environnement et les volets socio-économiques du village.

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Pascal Gonin
APPUYÉ par le conseillère Éden Lauzon
Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie la demande déposée à la CPTAQ pour l'aliénation du lot 2 238 774 d'une superficie d'une superficie de 20 ha et contiguë au chemin Mitchell ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

18. RÉOLUTION POUR L'ACHAT D'OUTILS PROMOTIONNELS-COMPAGNIE PENS

2024-04-090

CONSIDÉRANT QUE nous voulons offrir un cadeau souvenir à tous les bénévoles;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Eden Lauzon
APPUYÉ par le conseiller Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle commande deux cents (200) stylos au coût de quatre-vingt-dix-neuf sous (0,99/100\$) l'unité plus les taxes applicables de la compagnie PENS des stylos à l'effigie de la municipalité;

Que cette dépense soit prise dans le budget fête des bénévoles;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

19. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT ÉGLISE

2024-04-091

CONSIDÉRANT QUE nous voulons former un comité 'église' pour le dossier de requalification de l'église;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel
APPUYÉ par le conseiller Denis Vel
ET RÉSOLU

Que le conseil nomme les personnes suivantes pour former le comité église : Roméo Hudon, Jean-Pierre Brien, Sonia Leblanc, Paul Lessard, Pascal Lagrandeur, Anne Buissière, Laurier Brouillette et Suzanne Casavant;

Une rencontre sera convoquée en avril 2024 pour réunir le nouveau comité;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

20. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

21. COMITÉS

A- ÉCOLE-19 MARS : L'école aimerait faire l'acquisition de chandails à l'effigie de l'École pour que les étudiants nous représentants aient tous les mêmes chandails pour créer un sens d'appartenance.

B- LOISIRS-19MARS : le Défi têtes rasées est officiel et les informations sont sur le site des Loisirs. Bière et Saucisses, la date retenue est le 6 juillet.

C- PREMIERS RÉPONDANTS : le dossier est toujours à l'étude, lors de la dernière rencontre du comité, les municipalités sont venues présenter leur service et le coût en lien avec l'implantation et d'opération. Une prochaine rencontre est prévue le 21 mai. Une formation de premiers soins pourrait être offerte aux résidents.

D- ÉGLISE – 28 MARS : Une rencontre sera organisée le 21 avril pour les paroissiens une première partie de 9h à 11h et la deuxième à 13h sous forme d'atelier de discussion.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance. Le conseil reçoit les interventions puis, le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

23. AFFAIRES NOUVELLES

23.A ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-466 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2006-281 DE LA MUNICIPALITÉ

2024-04-092

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle applique sur son territoire un règlement sur le plan d'urbanisme et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel
APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU

Que soit adopté le règlement numéro 2024-466, conformément aux dispositions de l'article 109.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

23.B LOCATION D'UNE PARTIE DE TERRAIN POUR L'ENTREPOSAGE DE NOS MACHINERIES

Jean Gévry nous a déposé une offre pour la location d'une partie de terrain.
Le conseil retarde leur décision.

24. LEVÉE DE LA SESSION;

2024-04-093

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée.
Il est 21h53.

Gilbert Côté,
Directeur Général et greffier-trésorier

Louis Coutu,
Maire « en signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »